

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000081 – AFR 47/05/00

Informations complémentaires sur l'AU 315/99 (AFR 47/21/99 du 7 décembre 1999) et sa mise à jour (AFR 47/03/00 du 3 février 2000)

*Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées*

*ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## « DISPARITION »

<b>RWANDA</b>	<b>Edouard Mpabuka, 28 ans, paysan</b>
---------------	--

**Londres, le 11 février 2000**

Amnesty International, qui s'enquérât du sort d'Edouard Mpabuka, réputé avoir « disparu » le 8 novembre 1999, s'est vu confirmer par des sources indépendantes que cet homme avait été placé en détention provisoire dans la prison centrale de Gisenyi et inculpé de participation au génocide de 1994.

Dans une lettre adressée aux membres du Réseau d'Actions urgentes, le ministre rwandais de la Justice, Jean de Dieu Mucyo, expliquait qu'Edouard Mpabuka avait été retrouvé après l'ouverture d'une enquête officielle motivée par leurs appels.

Edouard Mpabuka a récemment été interviewé à l'hôpital de Gisenyi, où il se trouve depuis le 26 novembre 1999 en raison d'une blessure à la jambe. Il a confirmé avoir été détenu dans les locaux de la brigade de Gisenyi (centre de détention relevant de la gendarmerie) entre les 8 et 16 novembre : sa famille n'ayant reçu aucune nouvelle de lui, sa sécurité avait alors suscité de vives craintes.

Edouard Mpabuka avait été arrêté en octobre 1998 et libéré sans jugement le 15 octobre 1999, avant d'être de nouveau interpellé trois jours plus tard et incarcéré au « cachot » (centre de détention de l'administration locale) de la commune de Giciye. Le 8 novembre, il avait été remis entre les mains de la brigade de Gisenyi et huit jours après, il avait été transféré à la prison centrale de cette ville. À son arrivée dans l'établissement, le directeur de la prison a informé les proches d'Edouard Mpabuka de son lieu de détention, et sa famille est maintenant autorisée à lui rendre visite à l'hôpital.

Amnesty International se félicite de l'issue positive de cette affaire et de l'enquête diligentée par le ministère de la Justice à la faveur des appels lancés par ses membres.

**Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*